

Faculty of Law - McGill
PROGRAMME
6^e Institut d'été de jurilinguistique | 6th Summer Institute of Jurilinguistics
PROGRAM
27 août 2012

8:30 – 9:15

Inscription | Registration

*Un déjeuner sera servi aux participants | Breakfast will be served to participants
Atrium, Faculté de droit | Atrium, Faculty of Law*

9:15 – 9:30

Mot de bienvenue | Welcome

Salle du tribunal-école Maxwell-Cohen (salle 100), Nouveau Pavillon Chancellor-Day | Moot Court (room 100), New Chancellor Day Hall

Daniel Jutras

Doyen, Faculté de droit, Université McGill

Dean of Law, Faculty of Law, McGill University

9:30 – 11:00

Séance plénière | Plenary Session

Salle du tribunal-école Maxwell-Cohen (salle 100), Nouveau Pavillon Chancellor-Day | Moot Court (room 100), New Chancellor Day Hall

Langue et droit – Hommage à Paul-André Crépeau et à la jurilinguistique

Conférenciers | Speakers :

Nicholas Kasirer, Cour d'appel du Québec

Languages and Courtesy in Law

Résumé | Abstract

Exactly fifty years ago, Paul-André Crépeau published an article entitled “Liability for Damage Caused by Things from a Civil Law Point of View” in the *Canadian Bar Review*. Destined to become a canonical text in the civil law of obligations, the paper holds a special importance for those keen to understand Professor Crépeau’s approach to language and the law. Written partly in French and partly in English, the article seems to stand outside the usual forms associated with legal scholarship. What does this say about Professor Crépeau’s approach to legal bilingualism?

Shaped by his personal life experience and, as a jurist, by the injunction that French and English are the official languages of enactment in Quebec law, Paul-André Crépeau was profoundly attached to ideas that have come to be known as the “equal authenticity rule” and the “shared meaning rule” in his philosophy relating to law and language. Yet more fundamentally, Professor Crépeau was devoted to a jurilinguistic ideal rooted in what might be characterized as “legal courtesy” – a notion that a jurist owes a duty to understand his or her *prochain*/neighbour as a matter of decency and kindness.

Patrick Forget, Université du Québec à Montréal

Les phraséologismes verbaux en droit : à la frontière de la langue commune et de la langue du droit

Résumé | Abstract

Cette présentation s’inscrit dans un projet de recherche visant à déterminer si et, le cas échéant, dans quelle mesure et de quelle(s) manière(s) une étude plus systématique de la langue du droit peut contribuer à une meilleure connaissance du phénomène juridique. Cette présentation, qui s’adresse avant tout à des juristes, a pour objet la notion de phraséologisme. Elle a pour premier objectif de montrer que l’apprentissage d’une langue spécialisée, comme celle du droit, repose sur la connaissance de sa terminologie et de sa phraséologie. Nous étayerons notre propos par des exemples tirés d’une recherche préliminaire sur le profil combinatoire du terme « responsabilité civile », que nous analyserons à travers certains prismes de la linguistique et de la terminologie. Nous verrons que les phraséologismes juridiques, en particulier les phraséologismes verbaux, témoignent de la porosité de la frontière entre la langue commune et la langue du droit, ce qui, d’un point de vue didacticiel, est de nature à compliquer la tâche de l’apprenant et ce qui, d’un point de vue scientifique, est de nature à justifier à l’application des cadres d’analyse de la linguistique à la langue du droit. À titre exploratoire, nous tenterons de montrer certains apports possibles d’une description plus systématique du phénomène phraséologique.

Modératrice | Moderator :

France Allard

11h00 – 11h15

Pause | Break

Atrium, Faculté de droit | Atrium, Faculty of Law

11:15 – 12:15

Ateliers | Workshops : Enjeux conceptuels – Droit, langues et frontières

Atelier 1

Salle 101, Nouveau Pavillon Chancellor-Day | Room 101, New Chancellor Day Hall

Conférencière | Speaker :

Mariève Lacroix, Université d'Ottawa | Section de droit civil

Au-delà des frontières de l'illicéité : exploration conceptuelle à travers un prisme linguistique

Résumé | Abstract

L'exploration de l'illicéité, c'est-à-dire son essence logique, s'impose. L'illicéité constitue un fait générateur de responsabilité méconnu, voire occulte, qui existe pourtant à l'état latent dans le système juridique québécois. Il serait propre à unifier un droit de la responsabilité civile écartelé entre des fondements objectif et subjectif. Or, il ne jouerait que fort partiellement son rôle s'il perdurait dans l'esprit comme forme purement idéale de son activité, sans s'incorporer extérieurement en un instrument capable d'organiser pratiquement la vie. Pour donner une fixité et une consistance indispensables à une action efficace du concept d'illicéité sur les réalités, il faut le couler dans le monde du langage et le traduire en mots et en formules. C'est à travers le langage que l'on peut être en mesure d'extraire la nature de la logique juridique et les règles de fonctionnement de l'illicéité.

La levée de l'incertitude sur la notion d'illicéité, qui se cache derrière le masque de l'imprécision ou de l'ambiguïté du langage, est une finalité à privilégier. Or, comment peut-on acquérir une connaissance du concept d'illicéité? Quelle signification et quel sens peut-on lui attribuer? D'emblée, il faut confiner l'illicéité dans le langage juridique pour dresser ses balises dogmatiques et extraire ses éléments juridiques constitutifs, de façon générale, que sont l'illégalité, la transgression de l'ordre public et des bonnes mœurs. Par la suite, il convient d'esquisser les frontières de l'illicéité et d'examiner son énonciation juridique dans des lois québécoise, française, suisse et allemande, en matière de responsabilité civile extracontractuelle plus particulièrement. Il importe également de sonder la common law pour y déceler les manifestations de l'illicéité.

Modérateur | Moderator :

Adrian Popovici

Atelier 2

Salle 102, Nouveau Pavillon Chancellor-Day | Room 102, New Chancellor Day Hall

Conférencier | Speaker :

Mark Antaki, Université McGill

Shorthand, Keywords, and the Implicit Constitution of Law

Résumé | Abstract

While the law is widely seen as a profession of words, jurists are surprisingly cavalier about language, i.e. quick to borrow words from other disciplines or quick to use words without thinking about their history and significance. For instance, readers of contemporary Canadian constitutional law are used to coming across certain words – such as “test,” “values,” “dignity,” “recognition,” and “expression” – which they mostly take for granted. Some, such as “values” and “test,” traverse almost all areas of constitutional law but are not found in the Constitution Acts. Others do not appear in the Constitution Acts but are key to specific areas of law, e.g. “dignity” and the *Charter*. Some, such as ‘expression’ and ‘recognition,’ appear in the Constitution Acts but are laden with a significance that is rarely explored. Each of these words plays an important part in language games that both reflect and constitute very specific, historically contingent forms of law and life. Transforming these taken-for-granted words from shorthand into keywords affords us an opportunity to access what we may call the implicit constitution (or the unarticulated common senses) of Canadian constitutional law, to understand how we have been “disciplined” by our use of them. Transforming these words from shorthand into keywords can also contribute to an approach to the teaching of law that takes seriously the rhetorical dimensions of legal texts, as well as to fundamental reflection on legal language tools such as dictionaries. E.g. by drawing attention to how we ask and answer a very basic question: what is a *legal* word?

Modérateur | Moderator :

Robert Leckey

12h15 – 13h15

Dîner | Lunch

Atrium, Faculté de droit | Atrium, Faculty of Law

13:15 – 14:15 Atelier | Workshop : Enjeux pratiques – Droit, langues et frontières

Atelier 3

Salle du tribunal-école Maxwell-Cohen (salle 100), Nouveau Pavillon Chancellor-Day | Moot Court (room 100), New Chancellor Day Hall

Conférencière | Speaker :

Valérie Boudreau, Gouvernement du Canada

Les sources dans les travaux de normalisation de la common law en français

Résumé | Abstract

Le *Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles* (PAJLO), maintenant nommé *Promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles* (PAJLO) a été créé en 1981 avec pour mission la conception de solutions documentaires, didactiques et terminologiques spécialisées à l'intention des acteurs du système de justice canadien.

Différents projets sont nés en réponse à cette demande, dont la normalisation de la common law en français qui a commencé en 1982.

Dans cet exposé, il sera question du contexte bisystémique dans lequel se déroulent les travaux de normalisation de la common law en français, ainsi que de l'utilisation des différentes sources, dictionnairiques, doctrinales, jurisprudentielles et législatives depuis les premiers travaux jusqu'à aujourd'hui. Nous verrons aussi comment l'avènement de l'Internet a modifié la démarche de recherche et élargi les corpus de travail utilisés dans le cadre des travaux de normalisation.

Modératrice | Moderator :

Alexandra Popovici

14:15 – 14:30 Pause | Break

Atrium, Faculté de droit | Atrium, Faculty of Law

14h30 – 16h00

Séance plénière | Plenary Session

Salle du tribunal-école Maxwell-Cohen (salle 100), Nouveau Pavillon Chancellor-Day | Moot Court (room 100), New Chancellor Day Hall

Droit et frontières de la langue

Conférenciers | Speakers :

Gérald Delabre, Université Lyon 3 | Groupe de recherche en jurilinguistique appliquée

Langues frontières du droit et droit aux frontières des langues

Résumé | Abstract

La confluence entre les termes Droit, Langues et Frontières interpelle tous juristes. Elle interpelle le juriste qui s'intéresse aux pratiques du droit en dehors de ses frontières. Il s'agit ici tout particulièrement du droit international mais encore plus certainement du droit comparé. L'activité du juriste comparatiste est en effet bien souvent celle tout d'abord de juriste traducteur. Le comparatiste doit ainsi franchir une double frontière, celle de la langue qui permet d'exprimer le droit dans d'autres systèmes juridiques, mais également la frontière des concepts juridiques propres aux autres droits.

C'est aussi le juriste pédagogue qui sera interpellé par ces trois termes. En effet, enseigner le droit étranger, ou enseigner le droit à l'étranger, permet encore mieux de mesurer les nombreuses frontières existantes entre les différents systèmes juridiques. Le premier outil de travail d'un juriste est la langue, qu'elle soit écrite ou parlée. L'absence de maîtrise linguistique de l'étudiant apparaît donc comme une des principales frontières à sa réussite dans les études de droit. De plus, lorsqu'il franchit les frontières, le juriste doit s'interroger sur les concepts juridiques que son enseignement véhicule, et sur l'influence de ceux-ci quant à la remise en cause des frontières entre les systèmes juridiques. Mais il n'est pas toujours nécessaire de franchir les frontières pour constater qu'il existe des barrières entre le droit et la langue. C'est ainsi que l'apprenti juriste, étudiant le droit dans sa propre langue, se trouve rapidement confronté à la frontière que représente la langue juridique, laquelle l'empêche bien souvent d'accéder au territoire de la connaissance du fond du droit.

C'est en partant de ces constats que le *Groupe de recherche en*

jurilinguistique appliquée (GREJA) créé au sein du département Droit et Langues du Centre Droit et Nouvelles Technologies de la Faculté de Droit de Lyon, a développé une offre de formation et une activité de recherche dans le domaine. Ces activités sont symboliquement placées au cœur d'une Faculté de Droit, afin de répondre au mieux à la problématique de l'articulation entre Droit, Langues et Frontières, où le droit doit rester singulier et central.

Lionel Smith, Université McGill

Cas pratique : Statutory Interpretation

Modératrice | Moderator :

Laurence Bich-Carrière

16:00 – 16:15

Mot de clôture | Closing Words

Salle du tribunal-école Maxwell-Cohen (salle 100), Nouveau Pavillon Chancellor-Day | Moot Court (room 100), New Chancellor Day Hall

Lionel Smith, Université McGill

Directeur, Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé

Director, Paul-André Crépeau Centre for Private and Comparative Law

16:15 – 18:00

Coquetel | Cocktail

Atrium, Faculté de droit | Atrium, Faculty of Law

BIOGRAPHIES

Mark ANTAKI

Mark Antaki is an Associate Professor of Law at McGill University. He graduated from McGill in 1996 under the National Programme with a B.C.L. and an LL.B. He has a Ph.D. in Jurisprudence and Social Policy from the University of California, Berkeley. His doctoral thesis undertook a “Genealogy of Crimes Against Humanity”.

His research interests include public law and international law, political and legal theory, and the history of ideas.

He is a fellow of McGill University’s Institute for the Public Life of Arts and Ideas (IPLAI).

Valérie BOUDREAU

Valérie Boudreau est terminologue au Bureau de la traduction depuis 2009. Elle travaille au sein de l’équipe juridique, qu’elle a jointe après avoir terminé sa maîtrise en traduction juridique à l’Université d’Ottawa (M.T.J., 2009).

Diplômée en droit de l’Université de Sherbrooke (LL.B, 2003), elle a choisi de se diriger vers la profession notariale (D.D.N., 2004). Inscrite au Tableau de l’Ordre des notaires du Québec depuis 2005, elle a pratiqué la profession pendant 3 ans dans la région de Montréal avant d’orienter sa carrière vers la jurilinguistique et la terminologie juridique.

Gérald DELABRE

Gérald Delabre est Directeur adjoint du Centre Droit et Nouvelles Technologies de la Faculté de Droit de l’Université Jean Moulin Lyon 3.

Il enseigne le droit au sein des Universités et établissements d’enseignement supérieur en France (Universités Lyon 3 et Lyon 2, INSA – Ecole d’ingénieurs), ainsi qu’à l’étranger en Égypte (Université Aïn Chams, Le Caire), en Arménie (Université Française en Arménie - Erevan), et au Bénin (Université Africaine de Technologie et Management - Cotonou).

Il est également responsable scientifique du colloque international *Journées du E-Learning*, et membre du *Groupe de recherche en jurilinguistique appliquée* (GREJA).

Patrick FORGET

Patrick Forget est professeur au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM depuis 2011. Il enseigne les cours de droit de la responsabilité civile et de l'indemnisation, et d'introduction à la common law.

Titulaire d'un baccalauréat (LL.B., 2000) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise (LL.M., 2004) de l'Institut de droit comparé de l'Université McGill, ses intérêts de recherche incluent le droit privé fondamental, le droit comparé, la jurilinguistique, la théorie du droit et le droit et l'action collective.

Entre 2009 et 2011, il a été professeur-chercheur en jurilinguistique à la Faculté de droit de l'Université de Moncton et au Centre de traduction et de terminologie juridiques; il a collaboré au projet de normalisation du vocabulaire français de la common law.

Il est membre du Groupe de réflexion en droit privé de l'UQAM et chercheur au Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de l'Université McGill.

Nicholas KASIRER

Justice Kasirer is a graduate of University College (B.A. (hons)) at the University of Toronto, McGill University (Bachelor of Civil Law and Bachelor of Laws) and the Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) (D.E.A. 3e cycle). A member of the Bar of Quebec since 1987, he was appointed to the Court of Appeal on July 29, 2009.

After articling at the law firm of Stikeman Elliott, Nicholas Kasirer began his career as a law clerk to Justice Jean Beetz of the Supreme Court of Canada. In 1989, he joined the Faculty of Law as an Assistant Professor, and was appointed James McGill Professor of Law in 2002. In 1996 he was named Director of the Quebec Research Centre for Private and Comparative Law to succeed the Centre's founder, Professor Paul-André Crépeau. In 2003, Nicholas Kasirer was appointed Dean of the Faculty of Law at McGill and served in that position until 2009. He was Chair of the Conseil des doyens des facultés de droit du Québec from 2005 to 2008 and is a past President of the Association des professeurs de droit du Québec. He has served on the editorial boards of several legal periodicals, including the *Revue internationale de droit comparé* (Paris), the *Estates and Trusts Reports*, the *Canadian Legal Education Annual Review*, the *Canadian Journal of Law and Society*, the *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, *The Philanthropist* and the *Journal of Civil Law Studies* (Louisiana) among others. He has been a visiting professor at the Université de Paris I and the Université de Montréal, among others.

As a law professor, Nicholas Kasirer taught principally in the fields of family law and property in both the civil law and common law traditions. He served for many years as Secretary to the Editorial Committee of the *Dictionnaire de droit privé* and *Private Law Dictionary* and has been co-editor, with Professor Jean-Maurice Brisson, of a widely used Critical Edition of the *Civil Code of Québec*. Over the course of his career, he was awarded several prizes for his university activities including the Prix de la Fondation du Barreau, the Hessel Yntema Prize of the American Society of Comparative Law, the David Johnston Medal from McGill University and the John W. Durnford Teaching Prize from its Faculty of Law. He was elected a Titular Member of the International Academy of Comparative Law in 2006. Justice Kasirer is a Fellow of the Royal Society of Canada.

Mariève LACROIX

Mariève Lacroix est professeure adjointe à la Faculté de droit, section de droit civil, de l'Université d'Ottawa. Ses intérêts de recherche et d'enseignement en droit privé (obligations, personnes et famille) et comparé (axe franco-suisse) incluent la recherche fondamentale et certaines dimensions plus pratiques. La polyvalence de ses intérêts s'est matérialisée par des articles de périodiques, contributions à des ouvrages collectifs et monographies sur des sujets variés, dont un ouvrage publié aux Éditions Yvon Blais, *L'avocat diffamateur : ses devoirs de conduite et la mise en œuvre de sa responsabilité civile* (récipiendaire du prix Minerve et du prix Henri Capitant). De même, elle a donné des conférences dans des cadres professionnel et universitaire, au Québec comme à l'étranger.

Titulaire d'un baccalauréat (LL.B., 2001) et d'une maîtrise (LL.M., 2005) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, elle a poursuivi des études de troisième cycle en droit privé général à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne (Master 2ème année, 2006), puis a accompli un séjour de perfectionnement à l'Université de Neuchâtel, en Suisse (2009). Ses études doctorales complétées en 2011 à la Faculté de droit de l'Université Laval portaient sur un sujet transversal en droit civil des obligations : la notion d'illicéité envisagée comme un fondement du droit de la responsabilité civile extracontractuelle.

Membre du Barreau du Québec, elle a été clerc auprès de l'Honorable Joseph R. Nuss de la Cour d'appel du Québec à Montréal. Elle est chercheuse au Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de l'Université McGill, membre de l'Association québécoise de droit comparé et Secrétaire générale adjointe de l'Association Henri Capitant, section québécoise, depuis mai 2011.